



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

4958-ISF-SD

(04/2015)

ISF

N° 11874\*05

DIR DEPT FINANCES PUBLIQUES ALPES-  
MARITIMES  
4EME BRIGADE DEPARTEMENTALE DE  
VERIFICATION  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
4 RUE LOUISE ACKERMANN

06000 NICE  
Téléphone : 04 89 08 99 87  
Mél. : 4e-bdv.nice@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par :  
Téléphone :  
Mél. :

MONSIEUR  
OU MADAME

VIA

ITALIE

NICE, le 9 juin 2021

Objet : **IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE : DEMANDE DE DÉCLARATION**

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article 885 W du Code général des impôts, les personnes physiques non résidentes dont le patrimoine au 1<sup>er</sup> janvier est supérieur aux limites exposées ci-dessous sont tenues de déposer une déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune avant les dates limites de dépôt suivantes au service des impôts des non-résidents et d'acquitter l'impôt correspondant.

Année	Limite du patrimoine	Date limite de dépôt
2017	1 300 000 euros	15/07/2017
2016	1 300 000 euros	15/07/2016
2015	1 300 000 euros	15/07/2015

Compte tenu de la consistance de votre patrimoine, telle qu'elle résulte des documents détenus par le service, il apparaît que vous deviez souscrire la déclaration modèle 2725-ISF, dont un exemplaire est annexé à la présente lettre.

En conséquence, je vous invite à déposer ces déclarations et leurs annexes accompagnées des droits dus<sup>1</sup> au **Centre des Finances publiques, 4eme brigade de vérification, 4 rue Louise Ackermann, 06000 Nice.**

Dans l'hypothèse où vous estimeriez ne pas être redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune, je vous prie de bien vouloir me le faire connaître en indiquant les motifs qui justifient l'absence de souscription de déclaration, et notamment la composition et l'évolution de votre patrimoine.

Le défaut de réponse de votre part ou d'envoi de la déclaration concernée dans le délai d'un mois vous expose à l'engagement d'une procédure de rectification.

Restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspectrice des Finances Publiques,

<sup>1</sup> Chèque à libeller à l'ordre du Trésor public.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi informatique et libertés garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

L'article 885 W du code général des impôts peut être consulté sur le site Legifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).